

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018**

### **COMPTE-RENDU :**

Le onze septembre deux mil dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

#### **Etaient présents :**

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, ~~Lydia DESBOIS~~ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN (pouvoir donné à Claude JOUSSE jusqu'à son arrivée à 21h), Miguel FIMIEZ, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, ~~Eric PANCHEVRE~~ (pouvoir donné à Cyrille OLLIVIER) dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Christelle CORVAISIER a été nommée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Finances : Demande de subvention exceptionnelle
2. Communauté de communes du Val de Sarthe : Modification de la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie et réseaux divers, Transfert des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre de la compétence communautaire assainissement, Approbation des rapports de la CLECT pour les compétences eaux pluviales urbaines et GEMAPI
3. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
4. Questions diverses.

Le compte-rendu du 3 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

### **1/ FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle de 400€ formulée par le Club de Gymnastique Volontaire de Voivres.

Pour rappel, une subvention de fonctionnement de 750€ a déjà été versée au club en 2018. Cependant, le départ en retraite de l'animatrice sportive (indemnité de départ) et l'embauche d'un nouvel intervenant a mis à mal les finances de l'association, bien que l'adhésion ait été augmentée de 6€.

Cyrille OLLIVIER fait remarquer que cette association a manifestement des difficultés à subvenir à ses besoins en cas d'imprévu. Le départ en retraite aurait pu être anticipé.

Martine COUET répond qu'il n'était pas prévu que la salariée demande une indemnité de départ en retraite.

Cyrille OLLIVIER regrette que l'association ne cherche pas plutôt à organiser une manifestation pour se financer.

Sandrine DEMAYA craint qu'une demande de subvention exceptionnelle soit faite tous les ans si les problèmes de trésorerie sont en partie liés aux charges de personnel.

Christelle CORVAISIER précise que les comptes du club ont toujours été justes sans qu'il n'y ait pour autant de difficultés financières.

### **Délibération :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle formulée par le Club de Gymnastique Volontaire de Voivres-lès-le-Mans qui rencontre des difficultés de trésorerie suite au départ en retraite de l'animatrice sportive et l'embauche d'une nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser au Club de Gymnastique Volontaire une subvention exceptionnelle de **400 €** au titre de l'exercice 2018.

Miguel FIMIEZ émet néanmoins une réserve car il souhaite que cette demande ne se reproduise pas tous les ans.

## **2/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS, TRANSFERT DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE ASSAINISSEMENT, APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT POUR LES COMPÉTENCES EAUX PLUVIALES URBAINES ET GEMAPI**

### **2-1/ Modification de la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie et réseaux divers**

#### **Délibération :**

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de modification de la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie et réseaux divers en agglomération, hors agglomération et sur le patrimoine de la Communauté de communes.

Il consiste en la modification de l'article 3 par l'intégration de la commune de Cérans-Foulletourte (entrée sur le territoire communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018) afin qu'elle puisse bénéficier de ce groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la modification de ladite convention.

### **2-2/ Transfert des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre de la compétence communautaire assainissement**

#### **Délibération :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes du Val de Sarthe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés.

Les articles L.1321-1 à L.1321-5 du CGCT fixent les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétence. Un procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement doit être établi conjointement entre les deux collectivités.

Un inventaire des biens existants a été arrêté avec le Trésorier de La Suze-sur-Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers.

### **2-3/ Approbation des rapports de la CLECT pour les compétences eaux pluviales urbaines et GEMAPI**

Martine COUET donne la parole à Claude JOUSSE, membre de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Quatre transferts de charges ont été étudiés en juin 2018.

➤ **POUR INFORMATION :**

- **Piscine de La Suze** : Le transfert de charges annuel est évalué à 400 000€ (soit 300 000€ de fonctionnement + 100 000€ d'investissement). Le Maire de La Suze a annoncé que son Conseil municipal n'approuverait pas le transfert car il estime que 40% des utilisateurs ne sont pas suzerains. Ce sera donc au Préfet de trancher sur la question.
- **Entrée de Cérans-Foulletourte** : Le transfert de charges annuel est évalué à 354 982€ (dont 125 855€ pour les voies communales hors agglomération).

➤ **POUR APPROBATION :**

- **Eaux pluviales urbaines** : Plusieurs scénarii avaient été avancés :
  - 1€/m linéaire : abandonné car cela porterait la durée d'amortissement des réseaux à 100 ans (pas réaliste).
  - **1,66€/m linéaire** : approuvé. L'amortissement sera de 60 ans. Voivres compte 6 776 ml de réseaux (chiffre à confirmer), ce qui porterait le transfert de charges annuel à **11 278€**.

- **GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)** : La commission a approuvé le principe d'un transfert de charges annuel identique aux charges constatées dans chaque commune lors de l'exercice 2017. En tant que président du SMSEAU (Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié), Claude JOUSSE a voté contre cette méthode de calcul et privilégie la proposition du SISEAU (30% population / 70% surface de bassin versant). En effet, la méthode approuvée signifie que les communes qui n'adhéraient pas à un syndicat mais qui comptent sur leur territoire un cours d'eau ne participeront pas aux futures charges (qui les concerneront peut-être). Ce principe n'est pas communautaire.

Cyrille OLLIVIER demande s'il est prévu un nouveau calcul ultérieurement afin d'actualiser le transfert de charges. Claude JOUSSE répond que dans le rapport de la CLECT sur l'entrée de Cérans-Foulletourte, il est prévu une revoyure à N+1 et N+2. Rien n'est précisé dans le rapport GEMAPI.

Sylvie LE DRÉAU souhaite savoir, pour le cas des communes qui n'auront pas de charges transférées, si la charge constatée par la CdC après transfert permettra une révision. Claude JOUSSE répond que ce n'est pas indiqué dans le rapport.

**Arrivée de Dominique COLIN à 21 heures.**

Martine COUET s'interroge sur l'incidence d'une contestation du rapport de la CLECT, cela changera-t-il quelque chose ? Claude JOUSSE estime que si plusieurs communes votent contre, cela sera peut-être remis en cause.

Claude JOUSSE précise que si la formule de calcul est changée, le transfert de charges pour Voivres passera de 5 156€ à 9 504€. Elle augmentera mais sera plus juste et équitable. Il y avait également une autre possibilité de financer la GEMAPI, moins populaire, par l'instauration d'une taxe sur les impôts fonciers. La CdC est passée à côté.

**Délibération :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal les rapports de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées par les communes dans le cadre du transfert des compétences eaux pluviales urbaines et GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- à l'unanimité, **approuve** le rapport de la CLECT sur le transfert de compétence « Eaux pluviales urbaines ».

- à l'unanimité, **conteste** le rapport de la CLECT sur le transfert de compétence « GEMAPI » car il estime que la méthode retenue (coût réel constaté en 2017) est inéquitable pour les communes et ne répond pas à l'esprit communautaire.  
Le Conseil municipal souhaite que le transfert de charges soit réévalué en 2019 en prenant en compte le coût réel constaté pour chaque commune dans l'exercice 2018. Par ailleurs, la formule de calcul des charges (70% en fonction de la surface de bassin versant + 30% en fonction de la population), qui n'a pas été retenue par la CLECT, lui paraît plus juste.

### **3/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES**

#### **3-1/ Commission communautaire Environnement : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU**

La commission s'est tenue le 18 juin.

La CdC a fait une étude sur le nombre de visiteurs venus récupérer des sacs poubelle aux services techniques communautaires hors des délais de distribution dans les mairies.

Pour Voivres, les chiffres sont les suivants :

- 2016 : 35 personnes
- 2017 : 41 personnes
- 2018 : 86 personnes

Le nombre de retraits a doublé entre 2017 et 2018, cette tendance se vérifie dans toutes les autres communes. Cela pourrait s'expliquer par un souci de communication sur les dates de distribution en mairie ou un manque de vigilance de la part des habitants.

Martine COUET fait part de remontées quant à la qualité des sacs poubelles qui se déchirent rapidement. Elle compte faire signer une pétition lors de la prochaine campagne de distribution.

Cyrille OLLIVIER demande si une étude a été faite sur l'évolution du nombre de sacs consommés par les habitants. Sylvie LE DRÉAU répond par la négative.

Concernant la communication, Cyrille OLLIVIER rappelle qu'il va y avoir un nouveau responsable au niveau de la CdC, peut-être y aura-t-il une avancée.

Dominique COLIN soumet l'idée d'une distribution des sacs en porte-à-porte. Miguel FIMIEZ n'y est pas favorable car il faut responsabiliser les habitants et ne pas faire de l'assistantat.

A propos des ordures ménagères, Martine COUET souhaite alerter sur les dépôts sauvages. Les agents ne ramasseront plus les sacs poubelles abandonnés le long des routes ou autour des PAV, quitte à ce que ce soit une entreprise qui le fasse. Une communication sera faite dans ce sens dans la prochaine lettre d'information. Martine COUET revient sur le porte-à-porte, elle va soulever l'idée d'un ramassage du recyclage en porte-à-porte.

Sylvie LE DRÉAU rappelle que la consigne de tri va évoluer en janvier 2019, notamment avec le ramassage des barquettes.

#### **3-2/ Commission Cycle de l'eau : Rapporteur Claude JOUSSE**

L'entretien des sites transférés à la CdC depuis le transfert des compétences eau pluviales et assainissement est resté à la charge des communes en 2018. En 2019, la charge en incombera à la CdC. Une entreprise interviendra en moyenne 2 à 3 fois par an (4 maximum).

Chaque situation et cas particulier vont être étudiés en commission.

Martine COUET propose que la commune complète l'entretien si besoin. Dans la réalité, il est courant que la CdC fasse appel aux agents communaux quand une entreprise n'est pas disponible.

### **3-3/ Commission communautaire Voirie : Rapporteur Claude JOUSSE**

Il va y avoir deux nouvelles embauches au service voirie. Le busage des fossés et l'aménagement d'une partie piéton/vélo route des Vignes à Fillé (1,4 km) a coûté 333 000€.

### **3-4 Commission Aménagement : Rapporteur Claude JOUSSE et Dominique COLIN**

La rampe d'accès à la passerelle du site des Vallées a été aménagée. Le gazon a été semé, mais en fonction des conditions météorologiques à venir, il faudra peut-être consolider avec du béton.

Le contrat avec l'entreprise Aldeclic pour l'entretien des espaces verts dans le lotissement Bel Air ne sera pas reconduit car il n'apporte pas entière satisfaction (problèmes de présences, manque de matériel, consignes de taille non suivies). Une consultation va être lancée pour 2019.

Dominique COLIN souhaiterait une réflexion pour augmenter le temps de présence d'un agent sur le service technique et baisser son temps de présence sur l'école.

Martine COUET rappelle que l'agent concerné a été recruté sur un poste d'agent polyvalent. Progressivement, en fonction des possibilités, des heures de présence sont basculées sur le service technique. L'agent va devoir être patient.

Dominique COLIN signale que des communes équivalentes en taille ont plus d'agents techniques. Martine COUET évoque le fait que la commune fait intervenir des entreprises extérieures pour alléger le service technique. Par ailleurs, retirer à l'agent ses missions à l'école implique qu'il doit être remplacé sur ces heures.

Le devis pour la construction d'un abri de jardin au 15 rue de la Gare s'élève à 11 053,93€ HT. Il ne sera pas donné suite.

**Départ de Christelle CORVAISIER à 22h15.**

## **4/ QUESTIONS DIVERSES**

**JOURNÉE CITOYENNE** : Faute de participants, la journée citoyenne du 2 septembre sera reportée en octobre.

### **CHEMINEMENT DES VALLÉES :**

#### Délibération :

Monsieur JOUSSE, adjoint délégué à l'aménagement, présente trois devis pour la pose des clôtures le long du cheminement des Vallées :

- A CHACUN SON JARDIN :	4 543,32€ HT
- SARL PRESTIGE :	5 501,60€ HT
- AUBIER PAYSAGE :	5 004,10€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise **A Chacun son jardin pour un montant de 4 543,32€ HT.**

Sylvie LE DRÉAU demande quelle suite est donnée au projet de poteaux de clôture en forme de crayons. Claude JOUSSE répond que ce projet est indépendant de la clôture.

**LOGEMENTS LOCATIFS RUE DE LA GARE** : Les logements sont actuellement en construction. Un riverain a manifesté son mécontentement car un des bâtiments construits dépassent de 12 cm sur son terrain. Les fondations vont devoir être rognées mais malgré cela, l'enduit de façade créera un dépassement de 1,5 cm. Une négociation est en cours entre ce riverain et Sarthe Habitat pour arriver à une entente.

**BUREAU SECRÉTARIAT MAIRIE** : Des devis sont en cours pour que les travaux commencent d'ici la fin de l'année.

**DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ** : Un contrat de prestation de dépannage d'urgence va être signé avec ESBPC. Cette même entreprise interviendra en octobre pour tous les travaux d'électricité prévus sur la commune.

**FEU D'ARTIFICE** : Martine COUET souhaiterait que la commune finance un feu d'artifice lors de la Fête de la musique organisée par le VAL. De mémoire, le tarif est autour de 2 000€.

Sandrine DEMAYA demande pourquoi ce n'est pas le VAL qui le financerait lui-même. Martine COUET répond que cela serait un partenariat entre la commune et le VAL.

Dominique COLIN préférerait qu'un feu d'artifice soit organisé le 14 Juillet. Cyrille OLLIVIER répond qu'aucune manifestation communale n'est organisée le 14/07, il pense qu'il faut une animation conjointe au feu d'artifice. Martine COUET souligne qu'il y a déjà beaucoup de feux d'artifice dans les alentours le 14/07. Claude JOUSSE pense qu'un feu d'artifice est plus adapté lors de la Fête de la musique.

Dominique COLIN déclare que c'est le VAL qui bénéficiera des recettes engendrées par le feu d'artifice. Pourquoi pas l'Association des Parents d'Elèves ? Cyrille OLLIVIER relève que rien n'empêche de monter un projet inter-associatif. L'intérêt est surtout qu'il profite à la commune et aux habitants.

**MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES** : Une personne, n'habitant pas Voivres, serait intéressée pour relancer la MAM. Le projet est en cours de réflexion. La MAM monterait un réseau avec d'autres MAM pour garantir une ouverture ou un remplacement aux parents. Si une MAM se monte à nouveau, Martine COUET souhaiterait travailler avec l'association Karnavage (qui est intervenue pendant les TAP pour une initiation de djembé) pour la mise en place d'un atelier d'éveil musical à destination des enfants de la commune de 0 à 3 ans.

Cyrille OLLIVIER signale que le relais d'assistantes maternelles de la CdC propose également un éveil musical pour le même type de public. Martine COUET suppose que la commune peut également organiser une activité similaire.

**FOUR DE POTIER** : Martine COUET rappelle que la commune dispose d'un four et de matériel de poterie en état de marche. Quel usage leur donner aujourd'hui ?

Dominique COLIN suggère que quelqu'un de Malicorne ou de la CdC pourrait peut-être être intéressé pour animer un atelier.

**CONSEIL MUNICIPAL** : Miguel FIMIEZ constate qu'Eric PANCHEVRE n'est plus domicilié sur la commune. Fait-il encore partie du Conseil municipal ? Martine COUET répond qu'il reste contribuable de la commune, joignable par des réseaux de communication et qu'il gère les travaux débutés à distance. Sandrine DEMAYA s'interroge sur ce qu'il se passera quand les projets en cours seront terminés.

**AGENDA** : Commission aménagement : 19/09/18 à 18h30.  
Conseil municipal : 02/10/18, 06/11/18, 04/12/18.

La séance est levée à 23h00.

Hélène BARRÉ	Absente	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS	Excusée	Eric PANCHEVRE	Excusé
Miguel FIMIEZ			